

Les Océanautes

DEMANDE D'ADHESION

Article 2.2 b des Statuts :

L'admission des membres, individuelle ou collective, est prononcée par le Bureau, qui peut refuser toute adhésion sans avoir à faire connaître le motif de sa décision.

**À transmettre à l'Association, par courrier, courriel,
ou directement à un dirigeant**

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

PAYS : _____

TÉLÉPHONE : _____ COURRIEL : _____@_____

PROFESSION : _____ DATE DE NAISSANCE : __/__/____

Article 2.3 des Statuts :

La cotisation due par les membres actifs est fixée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Elle consiste en un montant minimum, chaque membre étant invité à verser une cotisation plus élevée. L'Assemblée Générale du 01 Octobre 2017 a fixé les cotisations suivantes :

Normal : **20 €**

Étudiant, demandeur d'emploi : **5€**

Soutien : _____ €

La cotisation peut être réglée en espèce lors d'une activité de l'association ou par chèque à l'ordre de l'association.

DATE : __/__/201__

SIGNATURE :

Association « Les Océanautes »

Association enregistrée à la Préfecture des Bouches du Rhône

14 Boulevard de la Libération 13001 Marseille

Téléphone : 06.27.74.69.02 Courriel : contact@lesoceanautes.org

Http://www.lesoceanautes.org Facebook : @LesOceanautes Twitter : @Les_Oceanautes